

Gouvernement du Québec

Décret 1572-2023, 25 octobre 2023

CONCERNANT la nomination de monsieur Luc Lemieux comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Luc Lemieux, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 26 octobre 2023;

QUE le lieu de résidence de monsieur Luc Lemieux soit fixé dans la Ville de Mont-Laurier ou dans le voisinage immédiat.

La greffière du Conseil exécutif,

DOMINIQUE SAVOIE

80923

Gouvernement du Québec

Décret 1573-2023, 25 octobre 2023

CONCERNANT la nomination de madame Pascale Boucher comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Pascale Boucher, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 26 octobre 2023;

QUE le lieu de résidence de madame Pascale Boucher soit fixé dans la Ville de Longueuil ou dans le voisinage immédiat.

La greffière du Conseil exécutif,

DOMINIQUE SAVOIE

80924

Gouvernement du Québec

Décret 1574-2023, 25 octobre 2023

CONCERNANT la nomination de madame Myriam Couillard-Castonguay comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Myriam Couillard-Castonguay, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 26 octobre 2023;

QUE le lieu de résidence de madame Myriam Couillard-Castonguay soit fixé dans la Ville de Longueuil ou dans le voisinage immédiat.

La greffière du Conseil exécutif,

DOMINIQUE SAVOIE

80925

Gouvernement du Québec

Décret 1575-2023, 25 octobre 2023

CONCERNANT la nomination de madame Carolyne Paquin comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Carolyne Paquin, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 26 octobre 2023;

QUE le lieu de résidence de madame Carolyne Paquin soit fixé dans la Ville de Longueuil ou dans le voisinage immédiat.

La greffière du Conseil exécutif,

DOMINIQUE SAVOIE

80926